« Dans un monde où la parole ne vaut plus rien, seule la violence peut surgir ». C'est Alain Supiot qui le dit dans *Travail, salaire, profit*, un documentaire de Gérard Mordillat et Bertrand Rothé.

En juillet 2023, Darmanin soutenait les syndicats de police manifestant contre le placement en détention provisoire d'un de leur collègue avant la tenue de son procès. Il disait : « Les policiers ne réclament pas l'impunité ; ils réclament le respect. Ils ne réclament pas d'être au-dessus des lois ; ils réclament de ne pas être en-dessous ».

La détention provisoire fait partie du fonctionnement des institutions républicaines et du processus judiciaire. Des représentants de la loi manifestaient donc contre l'application de la loi.

En tant que représentants, ils ne sont pas des citoyens anodins. Leur respect de la loi engage l'existence même de la loi (cf chronique 2). De ce fait, s'ils ne la respectent pas ils n'ont pas à recevoir un traitement de faveur ou à être protégés. Au contraire, ils ont à payer plus cher le fait de ne pas l'avoir respectée.

La déclaration de Darmanin peut sembler de bon sens et légitime. Mais elle fait comme si les policiers n'avaient pas plus de responsabilité que les autres citoyens.

Elle dit exactement le contraire de la réalité. Si, les policiers en question revendiquent effectivement l'impunité et ils revendiquent d'être au-dessus de la loi.

De plus, Darmanin, en tant que ministre, soutient les policiers contre l'institution judiciaire, ce qui est une atteinte à la séparation des pouvoirs et donc au fonctionnement institutionnel républicain. En République, c'est la séparation des pouvoirs qui garantit la liberté de chaque citoyen.

Si ce que dit Darmanin n'a effectivement aucun rapport avec la réalité, sa parole en tant que ministre de la République, ne vaut rien. Il ne défend plus l'intérêt général, qui est mis en œuvre par le fonctionnement des institutions, mais des intérêts particuliers, ceux des policiers. Les dérives éventuelles des policiers ne sont alors plus encadrées par les institutions.